

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 25 septembre 2025
DELIBERATION 2025_23

Nombre de membres 10
En exercice : 10
Présents : 6

Excusé : 1
Absents : 0
Pouvoir : 3

Date de la convocation : 18/09/2025
Date d'affichage : 19/06/2025

**DELIBERATION POUR BANDES RESERVEES DANS LE CADRE DE
L'AMENAGEMENT FONCIER**

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Maryse TEQUI, M. Sébastien LANGE,

Pouvoir : M. Didier MIRATON donne procuration à M. REILHES Claude
M. Stéphane ROUX donne procuration à Mme GRENARD Stéphanie
M. Damien WEISSE donne procuration à Mme TEQUI Maryse

Absents : M. Christophe BOYER

Secrétaire de séance : Sandrine NARDI

o O o

Considérant les changements notables dans le secteur de l'Agriculture, il est nécessaire de prendre en compte de nouveaux objectifs économiques notamment liés au tourisme,

Dans ce contexte, la commune est amenée à repenser l'aménagement paysager et l'aménagement de cheminement doux liés aux activités agro-touristiques,

Considérant qu'une partie de la commune de Maurens-Scopont est incluse dans le périmètre d'aménagement foncier, il y a lieu de prévoir l'aménagement des MAU 2, MAU 15, MAU 19, MAU 20, MAU 21, MAU 22, MAU 23 et MAU 25, conformément au tableau des emplacements réservés du PLUi pour cheminements doux, plantations et ouvrages.
Les aménagements seront possibles en utilisant les réserves foncières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour élaborer les projets qui y seront associés

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude REILHES.

